MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN
HAUTES-PYRENEES
65170 SAINT-LARY-SOULAN
Tél. : 05.62.40.87.87
Fax : 05.62.39.49.22

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 DÉCEMBRE 2017

MP

L'an deux mille dix-sept, le **vingt-six décembre** à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR**, **Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR - André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Aline NARS - René DARAN – Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO – Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - André BÉGUÉ -
PROCURATIONS : Jacques ROCA à Jean-Henri MIR (est arrivé à 18 h 45)
Jean-Marie MIR à André MIR
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Matthieu NOGUERO.

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2017.
Approuvé.

◆ **approuve** les procès-verbaux des 2 séances du 11 décembre 2017.
Approuvé.

◆ dans le cadre du projet **de construction d'une Maison de Santé à Saint-Lary-Soulan** dont le coût des travaux est estimé à 1 539 169 € HT, **adopte** les propositions de Monsieur le Maire et **sollicite** de la Communauté de Communes Aure Louron le soutien le plus élevé possible au titre de la programmation 2018 des fonds de concours communautaires.
Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve l'attribution d'une subvention** de 8 000 € à **l'Association « AUTOUR DE L'OURS »** afin qu'elle puisse subvenir à la rémunération de la personne employée durant la période hivernale (de décembre à avril).
Adoptée à l'unanimité.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-38 du 4 avril 2017

◆ après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

	Affectation résultats 2016	Reprise résultats CCAure 2008	Affectation après reprise
Fonctionnement			
Résultat de l'exercice 2016	1 436 082.40	67 905.84	1 503 988.24
Report à nouveau de l'exercice 2015	2 003 959.21		2 003 959.21
Résultat de fonctionnement cumulé	**3 440 041.61**		**3 507 947.45**
Investissement			
résultat au 31/12/2016	- 2 475 304.28	- 187 021.53	- 2 662 325.81
Solde des restes à réaliser	- 61 796.00		- 61 796.00
Résultat d'investissement cumulé	**- 2 537 100.28**		**- 2 724 121.81**

décide d'affecter le résultat comme suit :

1 – en couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2015 pour un montant de 2 724 121.81 € « crédit du compte 1068 »
2 – en report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat à savoir la somme de 783 825.64 € « crédit du compte 002 ».
Adoptée à l'unanimité.

…/

◆ **approuve**, suite à la dissolution de la Communauté de Communes AURE 2008 au 31 Décembre 2016, la **répartition du solde des résultats** en accord avec les Communes de Tramezaygues et Vignec comme suit :

		Saint-Lary-Soulan	Tramezaygues	Vignec	
Résultat au 31/12/2016		- 119 115.69	7 196.61	691.75	- 111 227.33
Ecritures passées en 2017					
Investissement					
dépenses			-10530.00		
recettes					
	FCTVA	20 217.12	3 333.39		20 217.12
	SUBVENTIONS	54 380.46			57 713.85
Fonctionnement					
dépenses		- 16 304.30		- 691.75	- 16 996.05
recettes		3 288.22			3 288.22
SOLDE FINAL DE LA DISSOLUTION		- 57 534.19			- 57 534.19

Adoptée à l'unanimité.

◆ suite à la dissolution de la Communauté de Communes AURE 2008 au 31/12/2016, **approuve la reprise des résultats au Budget 2017 de la commune** telle que présentée ci-dessous **:**

Balance de sortie			
Budget CC Aure 2008 Résultat de clôture 2016		Commune de Saint-Lary Résultat de clôture 2016	
Section	Montant	Section	Montant
Section d'investissement	-187 021,53	Section d'investissement	-2 475 304,28
Section de fonctionnement	67 905,84	Section de fonctionnement	3 440 041,61

Résultats cumulés repris au budget 2017		
Section	Montant	Reprise au budget 2017
Section d'investissement	-2 662 325,81	Ligne 001
Section de fonctionnement	783 825,64	Ligne 002

La reprise du résultat de fonctionnement sur la ligne 002 s'explique de cette manière :

- Résultat de fonctionnement cumulé : 67.905,84 + 3.440.041,61 = 3.507.947,45 €.
- Déficit d'investissement cumulé : - 2.662.325,81 €.
- Solde des restes à réaliser : - 61.796,00 €.
- Besoin de financement : 2.662.325,81 + 61.796,00 = 2.724.121,81 €

- Affectation du résultat au compte 1068 : 2.724.121,81 €.
- Report de l'excédent de fonctionnement : 3.507.947,45 – 2.724.121,81 = 783.825,64 €.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve** la **modification budgétaire n° 2**.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance.

◆ **prend acte** du **bilan de l'exercice du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 de la gestion des immeubles « Le Montagnard » et « Les Marmottes »** d'où il résulte un déficit de 43 289.96 euros, **autorise** le versement de la somme de 43 289.96 € et précise que ce montant sera porté à l'article 6558.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

Le Conseil Municipal, **Le Maire,**

Jean-Henri MIR